

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013  
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard  
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20  
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas  
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mois de l'Economie Sociale et Solidaire - Prix coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire de la CUB - Subvention de la Communauté urbaine -  
Décision - Autorisation.**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine, la Communauté urbaine de Bordeaux organise, depuis 2009, un concours « Prix Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire » afin :

- de promouvoir l'économie sociale et solidaire sur la CUB
- d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel
- de faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire
- d'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'économie sociale et solidaire afin de créer des emplois

Ce concours a été ouvert à toutes associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées ou en cours de création, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la CUB.

L'appel à candidatures s'est déroulé du 1er octobre au 2 novembre 2012, via le site internet « entreprendre autrement ». Les candidats ont rempli un dossier de 4 pages, enregistré et étudié par les gestionnaires du site (CUB-service ESS/ 10 partenaires du prix).

Les projets doivent contribuer au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, être innovants et favoriser les réseaux d'acteurs. Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés tels que, pour exemple :

- Consommation responsable, équitable et solidaire, circuits courts d'alimentation et de distribution
- Eco-construction, urbanisme, habitat durable, sobriété énergétique
- Déplacements et mobilités alternatives
- Réemploi, économie circulaire
- Services aux personnes, activités de proximité
- Solidarité et action sociale, lutte contre les exclusions
- Lutte contre toutes les discriminations, parité femme/homme
- Médiation culturelle, économie créative

Un jury, constitué de représentants de la CUB, de 10 partenaires du prix, et présidé par Franck Maurras, s'est réuni le 17 novembre 2012 afin de départager les candidatures. Les 17 dossiers enregistrés ont été examinés selon la grille d'analyse suivante :

- Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre.
- La gouvernance de la structure : mode de fonctionnement coopératif et/ ou collégial du projet, prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, qualité des partenariats avec d'autres organismes.
- La viabilité économique et développement de la structure : potentiel de développement et dispositions prises pour assurer la continuité du projet, équilibre financier cherchant la complémentarité (subventions, ressources propres, contributions...), procédure d'évaluation proposée.
- La réponse aux enjeux du territoire de la CUB : création d'emplois, protection de l'environnement, lutte contre les exclusions, insertion des publics en difficulté, ou en réponse à des besoins non satisfaits.

Au terme de la délibération du jury, les 3 lauréats pour l'année 2012 sont :

- **le Groupement des Association ASPE, Association ASAD Bordeaux, Association Soins Santé Domicile Pessac et Association Vie et Santé Mérignac** propose un projet en phase d'émergence, dont l'objectif est l'insertion, la qualification de demandeurs d'emploi sur le territoire de la CUB, dans les métiers d'aide et de soins à domicile. Ce projet est la création d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ),.

Ce projet de GEIQ est doublement innovant en matière d'utilité sociale dans la mesure où il contribuera à renforcer par la mutualisation, l'attractivité des structures associatives d'aide à domicile qui rencontrent des difficultés de recrutement et à mettre en place un dispositif dédié de formation et d'accompagnement pour les demandeurs d'emplois non qualifiés vers des métiers qui nécessitent obligatoirement une qualification.

Il permettra à des personnes en difficultés d'accès à l'emploi, d'acquérir une qualification et une expérience professionnelle reconnue, de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel adapté jusqu'à l'obtention d'un emploi durable dans le domaine des services à la personne. Il répond aux difficultés rencontrées par les structures de services à la personne, pour le recrutement de personnes formées et connaissant les métiers et ses pratiques. Il contribuera aux besoins des personnes dépendantes à domicile qui auront ainsi chez elles des professionnels formés, qualifiés ayant des compétences professionnelles validées.

- **l'Association YAKAFAUCON**, est Café associatif de quartier « Le Petit Grain » qui regroupe 2 salariés, entre 50 et 100 bénévoles et plus de 1000 adhérents. Elle a pour objectifs de favoriser les rencontres entre les habitants du quartier, pour créer du lien social, de la mixité sociale et générationnelle et animer le quartier, proposer un lieu d'initiatives et un lieu de consommation durable.

Ce projet est innovant en matière d'utilité sociale, dans la mesure où il s'agit d'une initiative citoyenne locale portée par les habitants du quartier, qui associe des enjeux économiques, sociaux et écologiques. Le café associatif propose des consommations et des repas à partir de produits artisanaux issus de l'agriculture biologique, crée aussi un lieu d'activités et d'initiatives (programmation d'activités libres et gratuites, lieu d'accueil pour les artistes locaux).

- **l'Association H'NORD**, créée en juin 2006, a pour projet la réalisation d'un relevé topographique et architectural du terrain (secteur Dupaty à Bordeaux), sols et bâti, de rechercher les modalités d'une démarche respectueuse du patrimoine et de l'environnement, pour les travaux et les bâtiments futurs, et d'expérimenter la démarche d'atelier coopératif qui doit permettre d'aboutir au permis de construire. L'association a pour but de construire une coopérative d'habitants pour la

construction de 80 logements (environ 200 habitants), avec des équipements partagés (buanderies, ateliers vélos) et des équipements collectifs ouverts sur le quartier (crèche parentale, salle polyvalente). Elle propose la création d'un écoquartier coopératif qui permettra de répondre aux besoins des jeunes ou des personnes âgées autonomes, de se loger à un prix décent, de préserver et valoriser les ressources, d'améliorer la qualité de l'environnement local, la diversité et l'intégration, renforcer le lien social. L'objet de cette candidature constitue une première action pour que les futurs habitants entreprennent collectivement la mise en oeuvre du programme, la formation et la préparation de la demande de permis de construire. Ce projet est innovant dans la mesure où la création d'un atelier d'architecture permet aux futurs habitants de participer à la maîtrise d'ouvrage, une réflexion est menée actuellement sur la démarche d'habitat participatif et autour des écoles d'architecture. Ce projet entre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire car il s'agit d'un projet citoyen, social et solidaire qui vise à rassembler des citoyens futurs habitants pour concevoir et réaliser un habitat coopératif, définir un programme en lien avec un bailleur social, expérimenter un fonctionnement coopératif et intégrer le monde des coopératives.

Conformément au règlement du concours, chaque lauréat remporte un prix de 5 000 €, composé de la façon suivante :

- un chèque coup de pouce de 2 000 €
- une aide d'une valeur de 3 000 € sous forme de « coffret-cadeau social et solidaire » constitué par des produits et services issus d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, à choisir en fonction des besoins propres de la structure lauréate (conseil en stratégie de communication, expertise financière, aide à la mobilité par un forfait autopartage...) ; ce « coffret » a pour but de favoriser l'esprit de coopération, les échanges de biens et de liens entre entreprises de l'ESS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la décision du jury réuni le 17 novembre 2012, d'attribuer les prix « Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire » de la CUB à 3 lauréats : le Groupement des Association ASPE, Association ASAD Bordeaux, Association Soins Santé Domicile Pessac et Association Vie et Santé Mérignac, l'Association YAKAFAUCON et l'Association H'NORD

## **DECIDE**

- **Article 1** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice du Groupement des Association ASPE, Association ASAD Bordeaux, Association Soins Santé Domicile Pessac et Association Vie et Santé Mérignac pour la création d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) pour la santé et les soins à domicile sur le territoire de la CUB,

- **Article 2** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'Association YAKAFAUCON pour la création d'un café associatif de quartier « Le Petit Grain »

- **Article 3** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'Association H'NORD, pour la création d'un Atelier d'architecture coopératif porté par les habitants de l'îlot Duparty à Bordeaux

- **Article 4** : La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 67, article 6714, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Mme CURVALE s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
28 JANVIER 2013**

**PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2013**

M. FRANCK MAURRAS